

Note Explicative des Activités Extrascolaires (AES)

2026-2027

1) Informations générales

1.1 Les AES pour la maternelle et l'école élémentaire débuteront **le lundi 7 septembre et se poursuivront jusqu'au mercredi 30 juin 2027**, soit 35 semaines d'activités du lundi au jeudi, réparties en trois périodes de paiement (septembre-décembre : 14 semaines, janvier-mars : 10 semaines et avril-juin : 11 semaines).

1.2 Nouveauté : Le vendredi, nous proposons deux créneaux d'un atelier de compréhension et d'expression orales en français au tarif de 4 euros par heure : de 13h30 à 14h30 et de 14h30 à 15h30 pour l'école élémentaire. Pour la maternelle, une heure d'atelier d'éveil musical et instrumental en français ainsi qu'une heure de garderie seront proposées.

1.3 Les AES en maternelle seront organisées sous forme d'ateliers thématiques quotidiens de 14h45 à 16h45.

Les activités de lecture, de compréhension et d'expression orales en français constituent un moyen privilégié pour favoriser une meilleure acquisition de la langue française chez les plus jeunes. L'immersion des élèves non francophones dans la langue française à travers des jeux pédagogiques et les ressources numériques disponibles à notre bibliothèque encouragera le développement des compétences linguistiques en français. Cette activité se déroulera au sein de la BCD, un espace rénové et accueillant, sous la supervision de la professeure documentaliste. Cette nouvelle proposition d'activité extrascolaire, ouverte à tous les élèves, vient compléter le travail quotidien réalisé en classe ainsi que dans les ateliers de la bibliothèque.

1.4 Chaque activité accueillera un maximum de 12 élèves et un minimum de 6 élèves.

1.5 Deux activités par jour seront proposées à l'école élémentaire selon deux créneaux horaires :

	Maternelle	Élémentaire
Créneau 1	14h45 - 16h45 (créneau unique)	14h45 - 15h45
Créneau 2		15h45 - 16h45

1.6 La garderie sera ouverte à tous les enfants inscrits à une activité ce jour-là.

2) Inscription et paiement

2.1 Le « Formulaire d'inscription » doit être complété (un par famille) et envoyé par courriel à l'adresse suivante : aes@lfih.org avant le **vendredi 4 septembre 2026**. Il appartient aux parents de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le formulaire.

2.2 Une heure d'activité est facturée 6 euros ou son équivalent en dollars selon le taux de chancellerie. Une heure de garderie est facturée 4 euros. Les paiements s'effectuent en espèces.

Le règlement des activités et de la garderie se fera en un seul versement par période. Celui-ci devra être effectué le jeudi 3 septembre dans la matinée ou le lundi 7 septembre à l'école primaire de 15h00 à 16h45. L'inscription de votre enfant ne sera validée qu'après réception du paiement correspondant.

2.3 Pour la maternelle, le tarif sera de 10 euros par atelier thématique ou son équivalent en dollars américains selon le taux de chancellerie. Une heure de garderie coûte 4 euros.

2.4 Dans un esprit de solidarité, les familles bénéficiant d'une bourse du Lycée Français International de La Havane « Alejo Carpentier » bénéficieront de deux activités et de deux heures de garderie gratuites.

2.5 En moyenne, chaque activité nécessite un minimum de 6 enfants pour être maintenue. En dessous de cet effectif, l'établissement se verra contraint d'annuler l'activité.

2.6 Dates à retenir :

- Du mercredi 26 août au jeudi 3 septembre : inscriptions aux AES.
- Jeudi 3 et lundi 7 septembre : paiements à l'école primaire.

3) Remboursements

3.1 En cas d'absence prolongée d'un élève, justifiée par un certificat médical, le remboursement sera effectué pour tout mois non commencé.

3.2 En cas d'absence prolongée sans certificat médical, aucun remboursement ne sera accordé.

3.3 En cas de départ définitif d'un élève de l'établissement, les familles seront remboursées pour tout mois non commencé.

4) Déroulement des activités / Annulation

4.1 En cas d'annulation d'une activité (par exemple, si le nombre minimum de 6 inscrits n'est pas atteint), une activité de remplacement sera proposée ou un remboursement sera effectué.

4.2 En cas d'absence d'un enseignant, un remplaçant sera recherché dans la mesure du possible afin d'assurer la continuité de l'activité. En cas de circonstances exceptionnelles, une variante de l'activité ou une activité adaptée sera proposée dans le cadre de la garderie.

4.3 Si, exceptionnellement et indépendamment de notre volonté (cas de force majeure), une activité devait être annulée, vous en serez informés par courrier électronique via l'établissement ou par téléphone par le coordinateur des activités.

5) Garderie

5.1 Une garderie est proposée du lundi au jeudi exclusivement aux enfants inscrits à une activité ce jour-là.

6) Départ des enfants

6.1 Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'établissement avec une personne non mentionnée dans le « Formulaire d'inscription », sauf autorisation préalable transmise au coordinateur des activités extrascolaires.

6.2 Nous vous informons que tout retard dans la récupération des enfants à l'issue de leur activité ou de la garderie entraînera, à partir du deuxième retard, une pénalité de 5 euros facturée à la famille. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

7) Accident

7.1 L'assurance scolaire couvre les accidents survenant pendant les horaires des activités extrascolaires. En cas d'accident, les familles seront immédiatement informées et l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche si nécessaire. Les familles devront signer cette clause d'autorisation dans le « Formulaire d'inscription ».

7.2 Si votre enfant présente des besoins médicaux particuliers (allergies ou autres), veuillez en informer le coordinateur des activités extrascolaires lors de l'inscription.

8) Perte d'objets

8.1 Les objets personnels (argent, téléphone, ordinateur, bijoux, console de jeux, etc.) ainsi que les jouets (cartes, voitures, poupées, etc.) ne sont pas autorisés en garderie.

8.2 L'équipe de coordination des activités extrascolaires décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets de valeur ou d'argent apportés par les enfants.

8.3 Tout vêtement ou objet oublié (sac, boîte à repas, gourde, etc.) sera conservé à l'école. Les parents pourront les récupérer pendant les horaires des activités extrascolaires.

9) Tenue vestimentaire et goûter

9.1 Tous les élèves participant aux activités extrascolaires doivent porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée. Merci de prévoir une gourde d'eau ainsi qu'un goûter pour votre enfant si vous le souhaitez.

9.2 Le climat à Cuba étant très chaud, il est indispensable de fournir une casquette ou un chapeau portant le nom de l'enfant.

10) Discipline

10.1 La discipline et la courtoisie sont des conditions essentielles à la pratique des activités extrascolaires. Tout manque de respect envers les enseignants, les camarades ou l'équipe de coordination pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève, sans remboursement.

10.2 En cas de dégradation volontaire du matériel par un enfant, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge des parents.

10.3 Stages de vacances

Les AES organisent des stages de vacances durant chaque période de congés scolaires. Il s'agit d'activités ludiques et éducatives favorisant le développement mental et physique des enfants. Ces stages suivent les mêmes règles générales que les AES.

Tarifs :

- 20 euros par jour ;
- 80 euros la semaine complète ;
- 70 euros par semaine à partir du deuxième enfant pour les familles nombreuses.

11) Questions et informations

11.1 Pour toute question ou demande d'information, veuillez contacter Claudia Martin, Coordinatrice des Activités Extrascolaires :

☎ 54 32 32 18

✉ aes@lfih.org